

Image not found or type unknown



Contraint à l'abandon de poste

Par **carbucc**, le **11/08/2008** à **18:21**

Je devais quitter mon emploi pour créer mon activité; j'ai tenté de négocier mon départ afin de bénéficier des assedics pour obtenir des aides qui ne sont accordées qu'aux demandeurs d'emploi; bref seule solution évidemment pour mon directeur l'abandon de poste. J'ai donc commis la faute mais ils ont mis un mois à m'adresser ma première lettre recommandée puis encore un mois pour la troisième lettre. L'employeur ne doit-il pas respecter des délais ? Je croyais qu'il ne devait pas excéder les 3 semaines entre les lettres. Si il y a une erreur dans le respect de la procédure pourrait-on parler de licenciement abusif??? merci à ceux qui ont la réponse